Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403395-20200130-2020_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/02/2020

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2020

Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25
Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : -

Procurations : Philippe BERTRAND-DRIRA à Jean-Marie HIRTZ
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Marie-Claire D'AGOSTINO à Pierre BIYELA
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Secrétaire de séance : Salvatore LIVOLSI

Date convocation : 24 janvier 2020

N°2020-002

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

Rubrique : 7.10

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'article n° L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un débat d'orientation budgétaire doit être organisé chaque année dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Issu, de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territorial de la République (dite Loi NOTRE), le débat d'orientation budgétaire « nouvelle formule » doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du conseil municipal.

Celui-ci a toujours vocation de présenter au conseil municipal les orientations budgétaires proposées ci-après pour 2020.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 15 janvier 2020,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à la majorité
4 voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY
2 abstentions : Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Approuve le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020.

Le Maire,

Bertrand KLING

MAIRIE DE MALZEVILLE Meurthe-et-Moselle

Ref. 2011 5.24 Berger-Levrault (13069)

Malzéville

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

PREAMBULE

La loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget. Celui-ci doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

L'article D 2312-3 du CGCT dispose que le rapport porte sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Le débat d'orientation budgétaire 2020 s'inscrit dans un contexte particulier. En effet, le budget 2020 est le dernier du mandat 2014 – 2020 compte-tenu que le renouvellement national des conseils municipaux aura lieu les 15 et 22 mars 2020.

Dès lors, il est proposé que le budget 2020, qui sera voté le 05 mars, ne prenne en compte que les investissements en faveur de la sécurité et de l'hygiène ainsi que ceux déjà engagés, à l'instar du projet de la Maisonnée.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL ET SON IMPACT SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA COMMUNE

Si le pourcentage de personnes diplômées est supérieur à Malzéville comparé à la moyenne des villes (36.9 % contre 22.6 %) tout comme le revenu fiscal de référence (28 510 euros contre 25 346 euros) et le potentiel financier (984 euros par habitant contre 626 euros en Meurthe-et-Moselle et 743 euros en France), la situation sociale n'en est pas moins contrastée dans la commune avec :

- Un nombre de demandeurs d'emploi supérieur à la moyenne des villes : 14.2 % de demandeurs d'emploi à Malzéville contre 11,1 % pour la moyenne des villes (données 2015). La croissance qui ne devrait être que de 1.3 % en 2019 ne sera pas suffisante pour faire reculer plus significativement le chômage qui reste, en France, plus élevé que dans la moyenne des pays de l'OCDE.
- Un nombre de familles monoparentales également supérieur : 19,4 % des familles à Malzéville contre 10.8 % pour la moyenne des villes.
- Un nombre d'allocataires du RSA en moyenne plus important à Malzéville : 431 (une moyenne de 15 foyers pour 100 ménages, contre 6 au niveau national).

Si l'on ne peut que se réjouir de la mixité sociale dans la commune qui participe grandement de son dynamisme, les besoins sociaux restent importants avec une forte attente pour que la mairie maintienne des politiques de solidarité actives.

Enfin, l'inflation à 1.2 % demeure modérée tandis que les salaires ont augmenté de 1.7 % offrant un léger gain de pouvoir d'achat aux ménages.

II. L'ENVIRONNEMENT FINANCIER ET BUDGETAIRE DES COLLECTIVITES : DE LA BAISSE DES DOTATIONS AUX PACTES FINANCIERS

1) *La baisse de la DGF*

Les ressources des communes proviennent pour 51.4 % de la fiscalité (48 % à Malzéville avec un produit de 2.9 millions d'euros) et de 21 % des dotations de l'Etat. Parmi celle-ci la plus importante est la DGF.

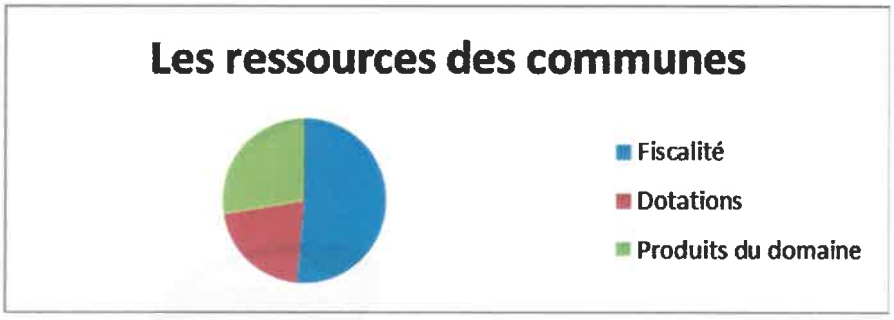

La fin du mandat est l'occasion de dresser le bilan de la baisse de la DGF qui, entre 2014 et 2017, a privé l'ensemble des collectivités de 11,5 milliards d'euros.

Pour Malzéville cette baisse s'est traduite ainsi :

	2013	2019	Ecart
DGF	1 334 814 €	818 126 €	516 688 € **-38.7 %**

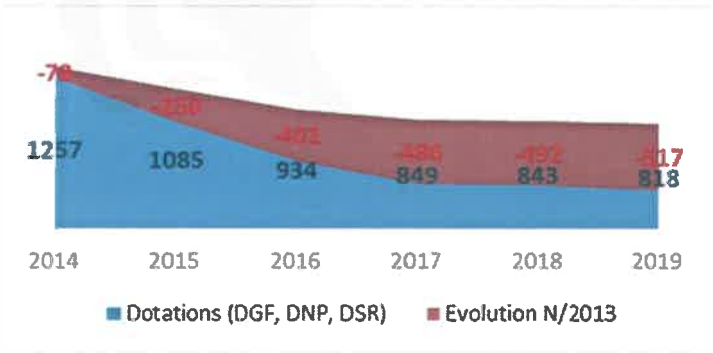

2) *Les pactes financiers*

La loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, si elle a mis fin à la baisse des dotations, a instauré les pactes financiers.

Les collectivités les plus importantes (40 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement constatés au compte administratif 2017) sont contraintes de contenir la progression de leurs DRF à 1,2 % par an. A défaut, 75 % du dépassement – ou 100 % pour les collectivités ayant refusé de signer le pacte financier – est repris en N + 1 sur leur DGF.

Si Malzéville n'est pas concernée par le pacte financier force est de constater que la pression sur les finances locales est maintenue et ce pour toutes les communes, alors même qu'elles ont produit « d'incontestables efforts de gestion » ces dernières années comme l'a souligné la Cour des comptes dans ses trois derniers rapports annuels sur les finances publiques. Ce sont ces efforts qui ont permis à la France de ne pas détériorer encore davantage ses comptes publics.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

3) *La suppression de la taxe d'habitation*

Celle-ci a été décidée dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 et se met en œuvre par tiers entre 2018 et 2020 pour 80 % des ménages. A terme, d'ici 2023, 100 % des ménages seront exonérés du paiement de la TH.

La taxe d'habitation est l'un des 3 impôts locaux perçus par les communes pour lesquels elles ont un pouvoir de taux, fondateur de leur autonomie financière.
La TH représente le principal impôt local des communes. Au niveau national elle a apporté en 2019 au bloc communal un produit de 24 milliards d'euros et à Malzéville une recette de 1.866 million d'euros en 2019, sur un produit fiscal global (toutes taxes confondues) de 2.972 millions d'euros (62.7 % des recettes fiscales de la ville).

Le gouvernement s'est engagé à compenser la perte de la TH pour les communes. Dans cette perspective, il a été décidé de transférer, à compter de 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) vers les budgets communaux.

Si les communes garderont ainsi un pouvoir de taux et donc une marge de manœuvre sur leurs recettes, c'est-à-dire une certaine autonomie financière, elles ne peuvent qu'être solidaires des départements. En effet, le gouvernement a décidé de déshabiller Paul pour habiller Pierre et prive les départements de la quasi-totalité de leur pouvoir de taux.

Enfin, les premières estimations de la DGFIP montrent que seules deux communes de la métropole, dont Malzéville, seraient sous-compensées à compter de 2021, ce qui signifie que la descente de la TFB du département ne couvrira pas l'ancienne recette de TH. Il est à noter que les communes bénéficiant d'une surcompensation inférieure ou égale à 10 000 euros pourront garder ce produit fiscal complémentaire. Dans Grand Nancy, Art-sur-Meurthe et Tomblaine sont concernées.
Dans ces conditions, la commune est censée percevoir une compensation complémentaire. Il conviendra d'être particulièrement vigilants sur ce point.

	TH	TFB commune	TFB départ.	Total
Avant la réforme	1.754 M€	1.247 M€	0 €	3.002 M€
Après la réforme	0 €	1.247 M€	1.719 M€	2.967 M€
			Ecart	- 35 288 €

III. LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE

1) *Des dépenses de fonctionnement sous contrôle*

En 2014, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 5.3 millions d'euros, soit 635.92 euros par habitant.
En 2019 elles ont représenté 5.4 millions d'euros, soit 648.65 euros par habitant.
Sur la durée du mandat, la croissance des dépenses de fonctionnement a été maintenue à + 1.89 %.

2) *Un investissement dynamique*

De 2014 à 2019, la commune a investi 9.6 millions d'euros pour le développement de la ville et de ses services.

3) *Les ratios financiers : une situation financière saine*

	2014	**2018**
Epargne de gestion	369 000 €	878 000 €
Epargne brute	207 000 €	867 000 €
Epargne nette	-286 000 €	515 000 €
Capacité de désendettement	24.88 ans	10.30 ans

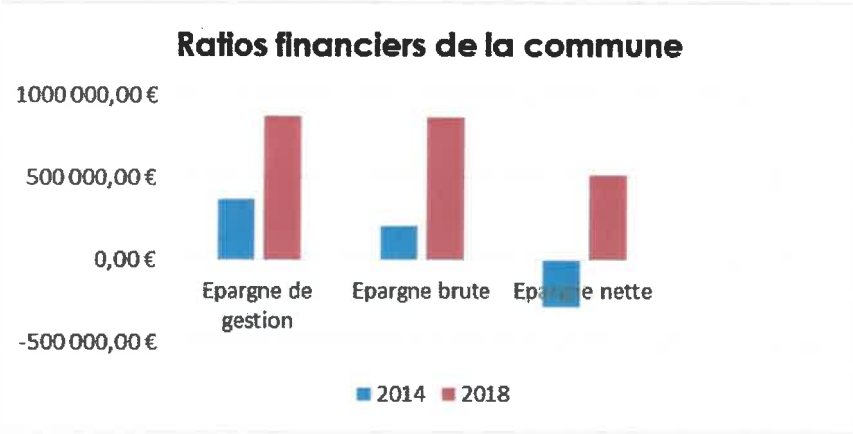

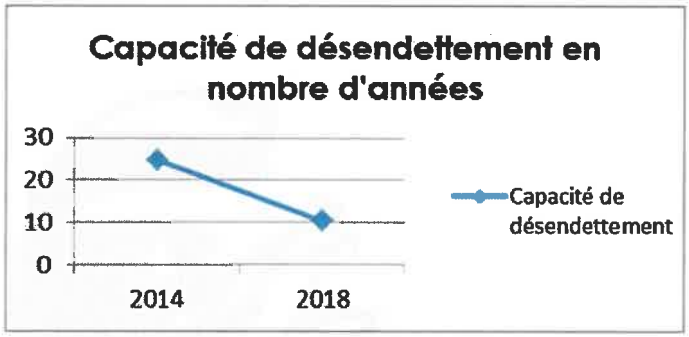

4) *La dette*

Au 31 décembre 2019,

- la dette s'élevait à 6 155 166.40 euros (8 576 166.40 euros – 2 420 736.18 euros d'aide du fond de soutien restant à percevoir),
- l'endettement par habitant était de 733.40 euros.

	2019	2018	2017	2016*	2015	2014
Nombre d'habitants	8393	8265	8244	8263	8320	8346
Encours au 31/12	8 576 166,40 €	8 934 204,62 €	9 286 213,91 €	9 504 397,31 €	4 705 043,40 €	5 167 127,25 €
Soit par habitant	*1 021,82 €*	*1 064,48 €*	*1 106,42 €*	*132,42 €*	*560,59 €*	*615,65 €*
Fonds de soutien	2 420 736,18 €	2 689 706,87 €	2 958 677,56 €	3 227 648,25 €		
Soit par habitant	*288,42 €*	*320,47 €*	*352,52 €*	*384,56 €*		
TOTAL	6 155 430,22 €	6 244 497,75 €	6 327 536,35 €	6 276 749,06 €	4 705 043,40 €	5 167 127,25 €
Soit par habitant	*733,40 €*	*744,01 €*	*753,91 €*	*747,86 €*	*560,59 €*	*615,65 €*

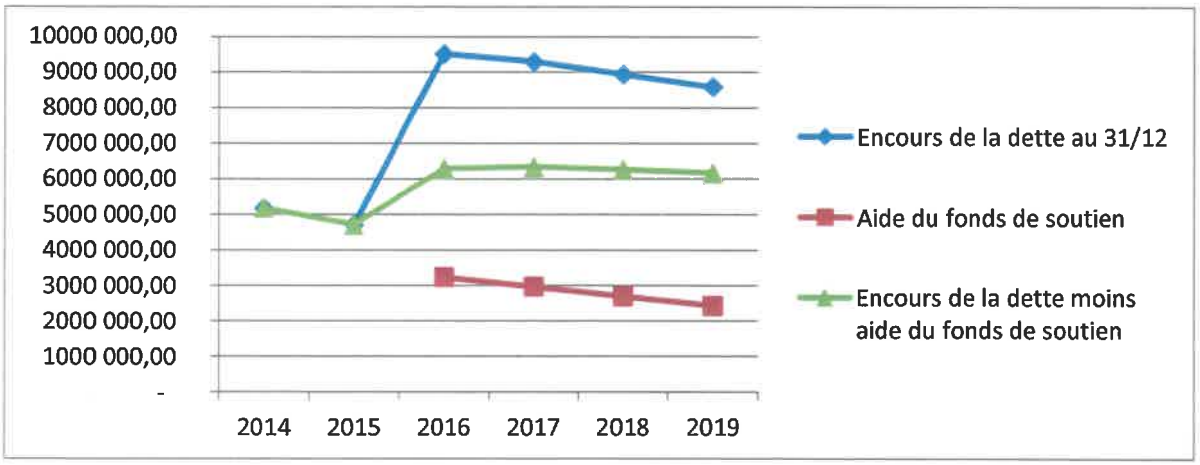

Ref. 201 524 Eberger-Levrault (1309)

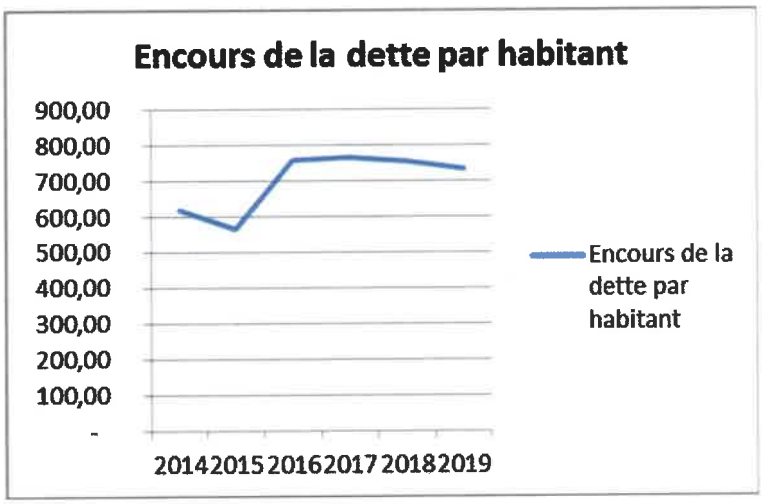

Les crédits prévus en 2020 s'élèvent à 661 000 euros dont 387 000 euros en capital et 274 000.00 euros en intérêts L'aide annuelle du fonds de soutien est de 268 970.69 euros.
Classée A1 dans la charte GISSLER, la dette est totalement sécurisée.

En 2019, la commune n'a pas effectué d'emprunt, ni mobilisé sa ligne de trésorerie.

IV. LES PERSPECTIVES POUR 2020 ET LA STRATEGIE FINANCIERE

1) Les perspectives concernant les dépenses

a) *Le fonctionnement*

Une gestion économe des moyens de la ville tournée vers le service aux habitants

La commune réaffirme sa volonté de maintenir la croissance des dépenses de fonctionnement à un niveau raisonnable, dans un objectif de gestion durable des finances publiques tout en maintenant un haut niveau de services pour les Malzévilloises et les Malzévillois.

Bien que le ratio agents/habitants soit dans une fourchette basse à Malzéville avec des dépenses de personnel représentant 345 euros par habitant, contre 384 euros en moyenne dans le département et 538 euros au niveau national, le personnel communal (71.87 ETP) constitue néanmoins le plus gros poste des dépenses de fonctionnement (2.9 millions d'euros en 2019). Pour autant, les dépenses de personnel ont été plus que maitrisées depuis 2014 (- 1.3 %).

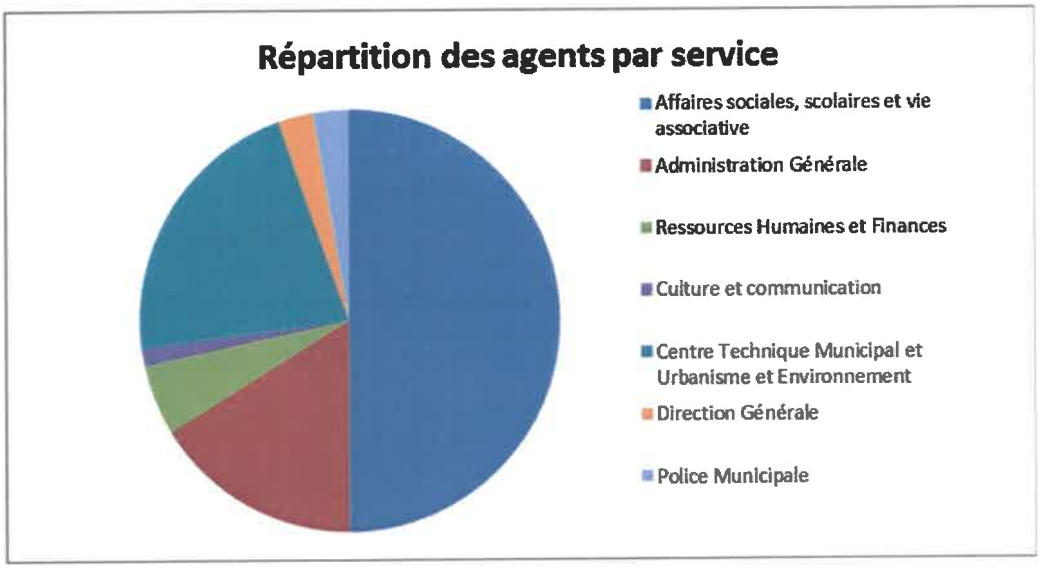

Priorité enfance - jeunesse

Trois conventions seront renouvelées en 2020. Il s'agit du marché pour la restauration scolaire et de celui des transports des enfants qui arrivent à terme fin août 2020 et du marché avec la Ligue de l'enseignement qui assure l'animation périscolaire qui s'achèvera le 31 décembre 2020. Ensemble, ces trois marchés représentent une enveloppe de près de 3 millions d'euros sur trois ans.
Pour les plus petits, le service de la crèche municipale va également évoluer puisqu'au-delà de son futur déménagement évoqué dans la partie investissement, l'équipe des assistantes maternelles va travailler avec la directrice à un nouveau projet pédagogique en lien avec le renouvellement de la convention avec la Caisse d'allocations familiales. La ville a par ailleurs décidé de recruter en 2020, un éducateur de jeunes enfants conformément à la législation. Ce recrutement permettre par ailleurs d'enrichir le volet animation de la crèche municipale.

Une ville qui anticipe la transition écologique

Parking perméable place de la Rivière, jardins pédagogique et ouvriers, verger conservatoire, 40 hectares autrefois constructibles rendus à la nature, déploiement des ampoules leds dans les bâtiments publics, ... : la ville s'engage en faveur de la transition écologique. Elle a franchi une nouvelle étape car depuis le 01 janvier 2019 l'entretien de ses espaces verts et de ses bâtiments publics est fait sans aucun produit phytosanitaire. Cette action a été récompensée par l'octroi d'une première « libellule » au titre du label Communes natures. La ville amplifie encore son action en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire et de compostage des déchets en la développant progressivement dans les trois sites de restauration scolaire en 2020.

Une ville qui soutient les projets et les acteurs associatifs

En 2019, la ville a alloué près de 109 000 euros aux forces vives de Malzéville qui, aux côtés de la mairie, apportent des services aux habitants et contribuent grandement son attractivité.

b) L'investissement

En 2020, l'investissement permettra d'une part de financer les projets emblématiques de la ville, d'autre part de poursuivre les efforts en matière de sécurité, d'accessibilité et de lutte contre le réchauffement climatique et enfin de continuer à entretenir le patrimoine malzévillois.

La Maisonnée

Le conseil municipal a ouvert, lors de sa séance du 12 décembre 2019, une autorisation de programme de 2 235 803,03 millions d'euros pour financer, sur toute sa durée, le projet de la nouvelle Maisonnée. Celui-ci est partagé avec mmH qui construira sur le site 17 logements en accession à la propriété et une résidence séniors de 40 logements.
La mairie, de son côté, va créer un nouvel accueil périscolaire ainsi que des salles municipales. Ainsi un crédit de 684 930,22 euros est prévu en 2020, qui ne sera sans doute pas utilisé en totalité compte-tenu du délai nécessaire à l'instruction du permis de construire. Néanmoins, ce crédit représente près de la moitié des orientations d'investissement pour 2020.
La nouvelle Maisonnée est prévue d'être livrée en 2022.

Ref. 201 524 Bergier-Levrault (1309)

	Total AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Coût du bâtiment public (y compris indemnité d'appel d'offres du candidat retenu)	2 071 412,09 €	16 621,43 €	684 930,22 €	684 930,22 €	684 930,22 €
Coût des travaux de déconstruction (désamiantage/ démolition)	99 586,90 €	99 586,90 €			
Coût liés à la maîtrise d'œuvre, SPS, Diagnostics, Etudes, AAPC...	16 997,96 €	16 997,96 €			
Indemnités candidats non retenus	47 806,08 €	47 806,08 €			
COUT TOTAL DU PROGRAMME	**2 235 803,03 €**	**181 012,17 €**	684 930,22 €	684 930,22 €	684 930,22 €

Conseil municipal du 12 décembre 2019 - délibération N°2019-051, La Maisonnée - Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).

La crèche

Les travaux de la future crèche municipale à la Douëra, pour créer un espace plus spacieux et plus adapté à l'accueil des tout jeunes enfants se poursuivront cette année. Dans cette perspective une enveloppe de près de 41 000 euros devra être réservée.

Elis

Une enveloppe de 67 500 € est prévue dont un crédit de 36 000 € pour la maîtrise d'œuvre, de 19 500 pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage et de 12 000 euros pour poursuivre les études obligatoires à l'avancement du projet.

Sécurité, accessibilité et résilience face au changement climatique

Le programme pluriannuel de mise aux normes sécurité et accessibilité de tous les bâtiments municipaux se poursuivra. Un programme spécifique sera engagé pour le gymnase Jo Schlesser autour des enjeux de sécurité, d'accessibilité et de fonctionnalité de cet équipement.
De la même manière, l'accessibilité des six écoles mais aussi des équipements sportifs, aux personnes porteuses d'un handicap, bénéficiera d'investissements. Les écoles profiteront par ailleurs d'équipements de protection face aux fortes chaleurs mais aussi mobiliers et pédagogiques.
Une enveloppe dédiée supérieure à 400 000 euros représentera ainsi près d'1/5 des investissements 2020.

Attractivité de la ville : entretien du patrimoine malzévillois

Les campagnes de ravalement des tranches 1 à 4 sont en voie d'achèvement alors que se poursuivra jusqu'en 2021-2022 la campagne des tranches 5 et 6.
Dès lors, des crédits sont nécessaires pour accompagner de nouvelles opérations rues de la République, de Jéricho, du Lion d'Or et Maurice Barrès.
Au-delà de cette enveloppe supérieure à 25 000 euros, un crédit de près de 50 000 euros permettra de poursuivre la rénovation de l'église et des écoles. Sans tenir compte de ces crédits pour 2020, une enveloppe d'environ 75 000 € a d'ores et déjà été consacrée aux différentes campagnes de ravalement dont 27 000 euros pour la rue Sadi Carnot, artère commerçante de la ville.

2) La stratégie financière pour un budget 2020 équilibré

a) *Les recettes*

Depuis 2015, les taux de la fiscalité locale n'ont pas évolué :

- TH : 12.03%,
- TFB : 12.46%,
- TFNB : 23.17%.

En 2020, afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des ménages, les impôts locaux ne seront pas augmentés par la commune. Les taux restant inchangés le produit attendu qui, compte tenu d'une revalorisation des bases de 0.9%*, s'élèverait à :

- Taxe d'habitation : 1 701 906.84€
- Taxe sur le foncier bâti : 1 287 387.14€
- Taxe sur le foncier non bâti : 10 309.93€

Soit un total de : *2 999 603.90€*

*Il convient de noter que la revalorisation des bases relève de la décision de l'Etat et non de la commune.

Par rapport à 2019, le montant de la DGF devrait être stable avec toutefois :

- Une diminution certaine de la dotation de solidarité rurale pour 6 500.00 euros du fait du versement de la part voirie à la métropole à compter de 2020,
- Un possible écrêtement de la dotation forfaitaire dans la limite de 1% des recettes réelles de fonctionnement de 2018 si le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes.

Ainsi la DGF devrait avoisiner 810 000.00 euros.

Les crédits alloués par la métropole restent identiques : la dotation de solidarité communautaire sea d'un peu plus de168 000.00 euros et l'attribution de compensation légèrement supérieure à 336 000.00 euros, montant qui n'a jamais été revalorisé par le Grand Nancy depuis le passage à la TPU en 2001.

Le taux de FCTVA s'élève à 16.404%. Les dépenses éligibles concernent celles réalisées en 2018 (régime de droit commun et une perception du FCTVA 2 ans après la dépense).
Les dépenses d'équipement pourraient porter le FCTVA investissement à un peu plus de 82 000 euros.
Le FCTVA en section de fonctionnement dans le cadre de l'entretien des bâtiments publics et des voiries s'élèverait quant à lui à 2 700 euros.

Le projet de loi de finances 2020 poursuit le soutien à l'investissement local avec notamment une hausse des crédits alloués à la DETR. Dès lors, en complément de la création d'une autorisation de programme pour le financement de la Maisonnée, le conseil municipal, lors de la même séance a délibéré sur la demande d'une subvention au titre de la DETR :

- Délibération 2019-052 : Construction d'un bâtiment public pour l'accueil périscolaire et l'aménagement de salles de réunions « La Maisonnée » - Demande de financement au titre de la DETR 2020 (Construction et gros aménagements de mairies pour la partie du bâtiment concernée par les salles de réunion et travaux de construction et de rénovation scolaires et périscolaires destinés aux activités périscolaires pour la partie du bâtiment dédiée à l'accueil des activités périscolaires et l'accueil de loisirs de mineurs sans hébergement).

La mairie a par ailleurs sollicité un financement auprès de la région. Délibération 2019-053 : Construction d'un bâtiment public pour l'accueil périscolaire et l'aménagement de salles de réunions « La Maisonnée » - Demande de financement au titre du dispositif « Traitement et requalification des friches publiques » de la Région Grand Est.
Une demande de subvention sera également déposée, après vérification des conditions d'éligibilité, à la Caisse d'allocations familiales pour la partie accueil périscolaire du bâtiment public.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

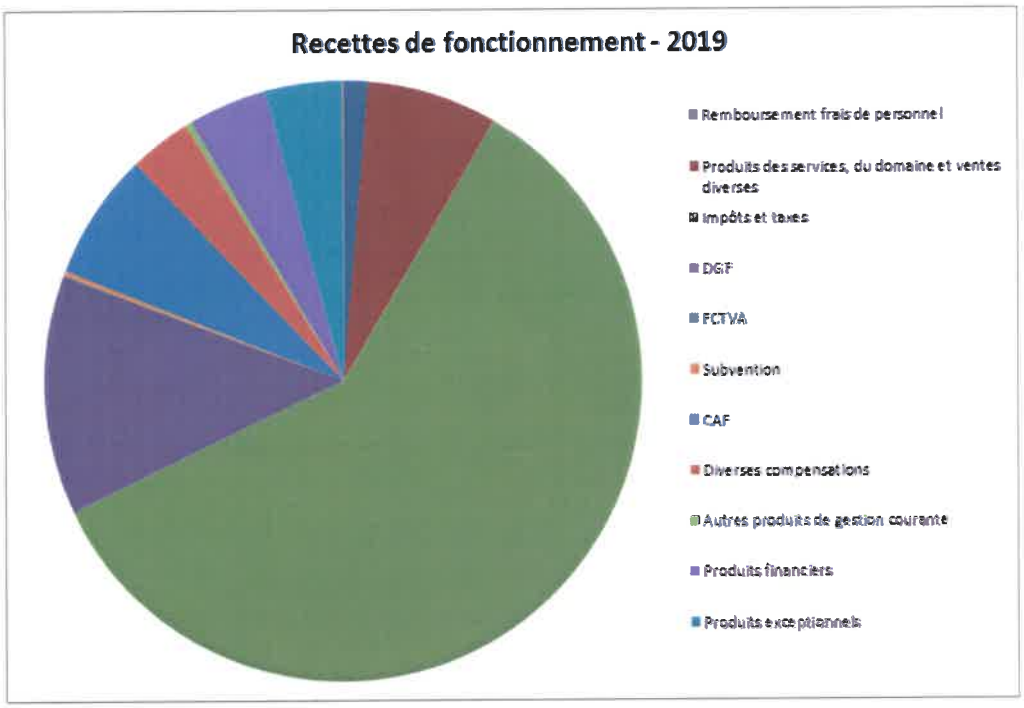

b) *La stratégie d'équilibre financier*

Compte-tenu :

- De l'apurement obligatoire du déficit prévisionnel de la section d'investissement 2019 de 300 000 euros,
- Du prélèvement prévisionnel de 150 000 euros sur la section de fonctionnement pour abonder la section d'investissement,
- Des dotations aux amortissements d'environ 500 000 euros,
- Des subventions pour le projet de la Maisonnée d'un montant prévisionnel maximum de 300 000 euros d'une part et d'une recette estimée de 100 000 euros pour la cession du terrain à mmh d'autre part,
- Et des recettes propres de la section d'investissement (FCTVA) évaluées à 82 000 euros, la commune disposera de 2.5 millions d'euros pour financer son programme d'investissement 2020.

Un emprunt de 885 000 euros dont 685 000 euros pour le financement de la Maisonnée sera toutefois inscrit au BP 2020 pour couvrir, si besoin, le solde entre les dépenses et les recettes d'investissement.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Ville de Malzéville

PRÉAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

SOMMAIRE

I. Le contexte économique et social et son impact sur les politiques publiques de la commune

II. L'environnement financier et budgétaire des collectivités

III. La situation budgétaire et financière de la commune

IV. Les perspectives 2020 et la stratégie financière

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL ET SON IMPACT SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA COMMUNE

Des points de forces :

- **Personnes avec un diplôme de l'enseignement : 36,9 %** (moy INSEE 2016)
- **Un revenu fiscal de référence élevé : 28 510 €** (25 346 € moy des villes)

Mais aussi des difficultés :

- **Un taux de chômage élevé: 10.4 %**
- **37% de familles monoparentales, en augmentation**
- **2% des ménages fiscaux avec les minimas sociaux**

II. L'ENVIRONNEMENT FINANCIER ET BUDGETAIRE DES COMMUNES

La baisse des dotations: 2014 - 2019

- Baisse au niveau national : 11,5 milliards d'euros.
- Baisse pour Malzéville : 2,22 millions d'euros sur la période

	2013	2019	Ecart
DGF	1 334 814 €	818 126 €	516 688 € **Soit -38.7 %**

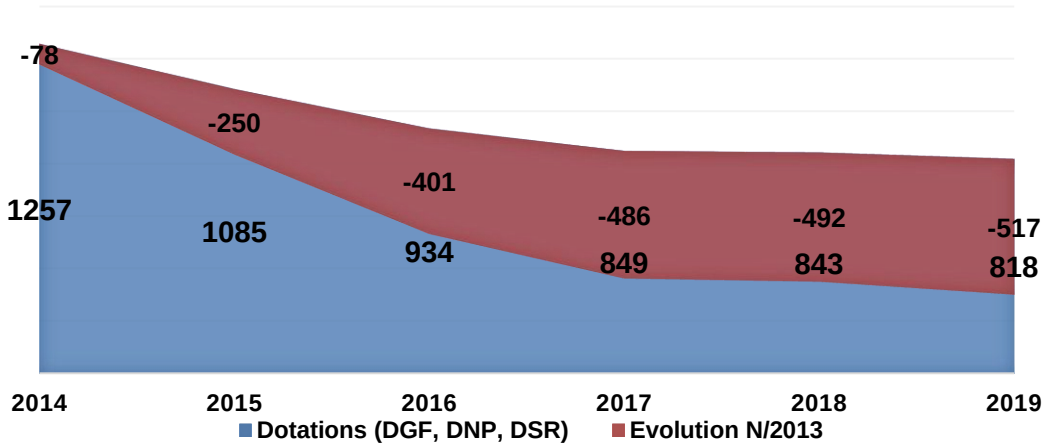

La suppression de la taxe d'habitation : PLF 2018 - 2022

- Supprimée par tiers de 2018 à 2020 pour 80 % des ménages.
- D'ici 2023, 100 % des ménages exonérés

Le mécanisme de compensation

- Transfert , à compter de 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) vers les budgets communaux.

- deux communes de la métropole, dont Malzéville, seront sous-compensées
- la commune est censée percevoir une compensation complémentaire.

	TH	TFB commune	TFB départ.	Total
Avant la réforme	1.754 M€	1.247 M€	0 €	3.002 M€
Après la réforme	0 €	1.247 M€	1.719 M€	2.967 M€
			Ecart :	-35 288,00 €

III. LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE

Des dépenses de fonctionnement sous contrôle

2013 : 5,3 m€

2019: 5,4 m€ , soit + 1,89 % par rapport à 2013 *(en euros courants)*

Un investissement dynamique

2014 à 2019 : 9,6 m€ investis

III. LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les ratios financiers :

	2014	2018
Epargne de gestion	369 000 €	878 000 €
Epargne brute	207 000 €	867 000 €
Epargne nette	-286 000 €	515 000 €
Capacité de désendettement	24.88 ans	10.30 ans

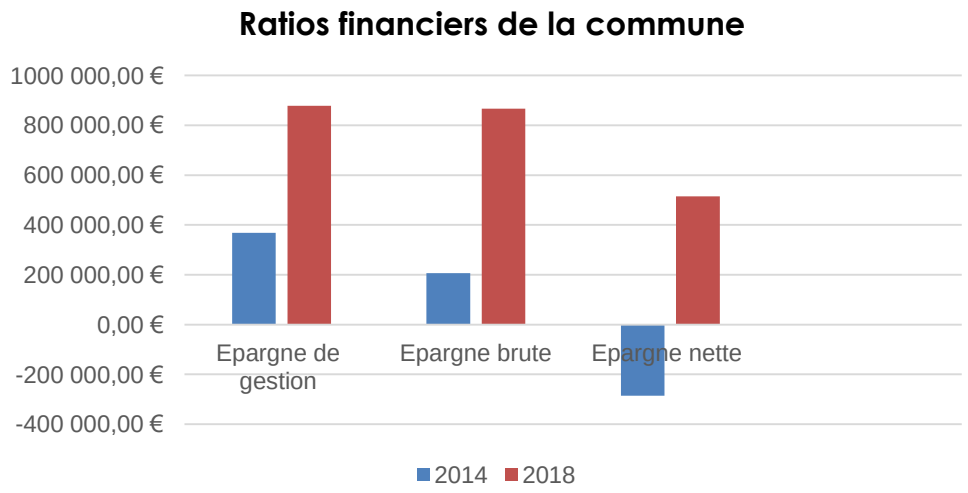

La dette : au 31/12/19

- dette : 8 576 166.40 euros
  – 2 420 736.18 euros (fonds de soutien restant à percevoir)
  6 155 166.40 euros
  ► En 2020, la charge financière sera nulle compte tenu de l'aide du fonds de soutien
- endettement par hbt : ***733 euros*** (moyenne 849 euros)
- pas d'emprunt ni ligne de trésorerie utilisée en 2019

Pour mémoire, le décret n°2015-1893 du 29 décembre 2015 modifie la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités locales bénéficiaires du fonds de soutien.

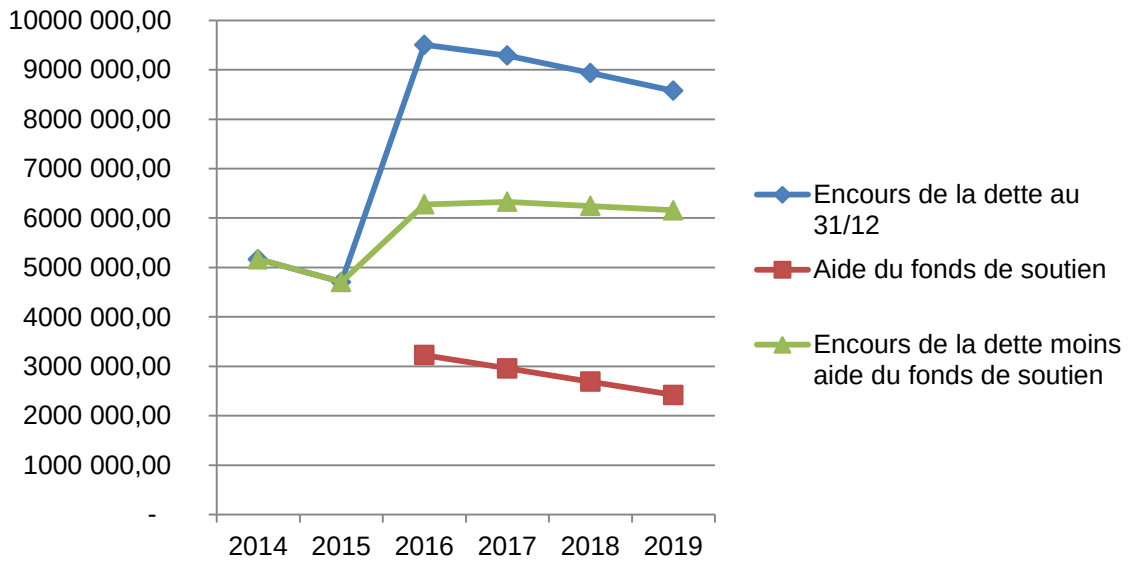

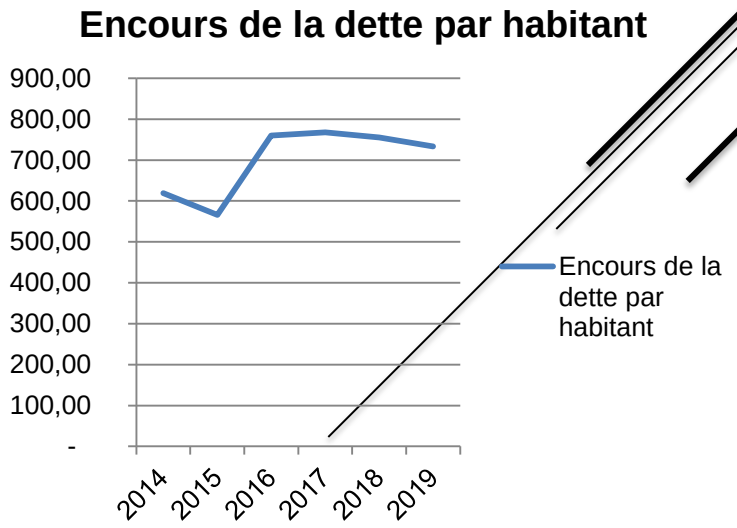

III. LES PERSPECTIVES POUR 2020 ET LA STRATEGIE FINANCIERE

Les dépenses de fonctionnement :

Gestion économe des moyens :

- Maîtrise des dépenses de personnel : - 1,3 %/ 2014 (2,9 m€ en 2019).* *en euros courants*

Le budget prévisionnel 2020 prendra en compte le glissement vieillesse technicité, la reprise des évolutions liées au PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations), et les avancements et promotions

Priorité enfance jeunesse : renouvellement des 3 marchés (3 m€ sur 3 ans)

- Restauration scolaire
- Périscolaire et centre de loisirs
- Transports des scolaires (activités et restauration)

III. LES PERSPECTIVES POUR 2020 ET LA STRATEGIE FINANCIERE

Transition écologique anticipée

- Parking perméable place de la Rivière,
- Jardins pédagogiques et ouvriers,
- Verger conservatoire,
- 40 hectares rendus à la nature (autrefois constructibles),
- Déploiement de l'éclairage led dans les bâtiments publics,
- Zéro produit phytosanitaire,

- Et en 2020, déploiement de la réduction du gaspillage alimentaire et de compostage des déchets dans les trois sites de restauration scolaire.

Soutien confirmé aux projets et aux acteurs associatifs

- 109 000 €

Le programme d'investissement :

La Maisonnée

- 17 logements en accession à la propriété
- 40 logements en location pour les seniors
- nouvel accueil périscolaire
- salles municipales
  - Autorisation de programme de 2,2 m€
  - Crédits de paiement 2020 : 684 000 €

La crèche

- 41 000 €

Elis

- 67 500 € :
  - Dont RAR : 36 000 € pour la maîtrise d'œuvre
    19 500 € pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage
  - Dont nouvelle dépense : 12 000 € pour poursuivre les études obligatoires à l'avancement du projet.

Sécurité, accessibilité et adaptation face au changement climatique :

- Programme pluriannuel : mise aux normes sécurité et accessibilité de tous les bâtiments municipaux
- Programme spécifique pour le gymnase Jo Schlesser : sécurité, accessibilité, fonctionnalité
- Accessibilité des six écoles et des équipements sportifs
- Plan fortes chaleurs : écoles et bâtiments communaux
  - ► enveloppe supérieure à 400 000 euros

Attractivité et patrimoine :

- Poursuite du programme de ravalement obligatoire des façades : 64 000€ avec les RAR
- 50 000 euros de crédits nouveaux pour la poursuite de la rénovation de l'église et des écoles

La stratégie financière pour 2020 : les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales :

► Taux stables avec revalorisation nationale des bases de 0.9%*

Taxe d'habitation :	1 701 906.84€
Taxe sur le foncier bâti :	1 287 387.14€
Taxe sur le foncier non bâti :	10 309.93€
Soit un total de :	***2 999 603.90 €***

**(hors évolution des bases physiques évaluées à 0,2%)*

La DGF :

- Stabilité de la DGF estimée à ***810 000€***

Les crédits de la métropole :

- Dot° de solidarité communautaire ***168 000 €***
- Attribution de compensation ***336 000 €***

Les autres recettes sont évaluées avec prudence

- TADE :

►fonction du dynamisme du marché immobilier

- Remboursements assurance :

►fonction de l'absentéisme

- Recettes des services :

► fonction des taux de fréquentation (en augmentation)

La CAF

- Année de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

La stratégie financière pour 2020 : les recettes d'investissement

Le FCTVA :

- Estimé à 82 000 €

Opération « Maisonnée » sur 3 ans : estimation maximum (mais aides de la CAF en plus)

- Cession du terrain d'assiette : 100 000 €
- DETR et conseil régional pour les friches urbaines : 300 000 €

L'équilibre financier (estimation) :

- En priorité, la commune devra apurer le besoin prévisionnel de financement de la section d'investissement évalué à un peu plus de 300 000,00€

- L'autofinancement sera pour partie constitué des amortissements des biens et des emprunts renégociés

- Le financement de la nouvelle maisonnée sera assuré par l'emprunt, des subventions et la vente du foncier

- Le solde de la section d'investissement sera financé par le virement de la section de fonctionnement et l'emprunt